



Certificat médical non reconnu

Par **Bjaune**, le **26/07/2015** à **13:10**

Bonjour,

A une date X, je n'ai pas pu aller travailler car j'avais une lombalgie aïgue (j'ai prévenu mon employeur par email) et je n'ai pu me rendre chez le médecin qu'à X+2 quand j'ai enfin pu me déplacer. Les 48 heures d'obtention d'un arrêt maladie étant dépassés, mon médecin n'a pu me faire qu'un simple certificat médical que j'ai envoyé le jour même par email à mon employeur et que je lui ai, plus tard, remis en main propre.

Pour info : J'étais en RTT à X+1 et je ne travaillais pas à X+2.(Le certificat médical n'a donc été fait que sur la date X)

Mon entreprise ne pratique pas de jours de carence.

Mon employeur me demande de régulariser et de lui fournir un formulaire "officiel". Je ne peux évidemment pas lui fournir d'autre attestation et je ne comprends pas ce qu'il veut dire par "régulariser". Veut-il me demander de rattraper cette journée ? Veut-il me la déduire de mon salaire ? Il n'est pas clair sur ses intentions et je ne sais pas quoi lui dire.

Merci d'avance de votre aide.

Par **P.M.**, le **26/07/2015** à **15:30**

Bonjour,

Apparemment, l'employeur vous demande de justifier votre absence pour le jour X si le certificat médical n'est daté que de X + 2 et/ou sans que ce soit un arrêt-maladie...

Par **Bjaune**, le **27/07/2015** à **00:51**

Le certificat médical concerne bien le jour X.

Par **P.M.**, le **27/07/2015** à **08:43**

Bonjour,

Mais tout dépend de quand il est daté et reste que ce n'est peut-être pas un arrêt-maladie...